



Simplification des tarifs des transports en Île-de-France

À partir du 1er janvier 2025, l'Île-de-France simplifie considérablement sa tarification des transports en offrant deux tickets uniques pour les voyageurs occasionnels.



Deux tickets et un tarif identique pour tous les Franciliens

Deux tickets sont désormais proposés et remplacent tous les autres.

- Pour le train, le RER ou le métro : un trajet coûtera désormais 2,50 €, quelle que soit votre destination

- Pour le bus ou le tramway : le trajet sera facturé 2 €, quelle que soit votre destination

Découvrez le Passe Liberté+

Jusqu'à présent limité à Paris et à la petite couronne, le passe Liberté+ est désormais étendu à l'ensemble de l'Île-de-France et remplace les carnets de tickets.

Il s'agit d'un abonnement gratuit en post-paiement (vous réglez uniquement le mois suivant) en fournissant un RIB et une photo d'identité. La procédure se fait en ligne en quelques minutes.

Et en optant pour le passe Liberté+, les voyageurs bénéficieront d'une réduction de 20 %, soit :

- Pour le train, le RER ou le métro : un trajet coûtera désormais 1,99 €
- Pour le bus ou le tramway : le trajet sera facturé 1,60 €

Pour les voyageurs occasionnels ou ceux qui préfèrent ne pas fournir de RIB, le Navigo Easy restera disponible pour l'achat de titres de transport selon les trajets effectués.

Service développement durable

Hôtel de ville

Place du Général Leclerc

95110

Sannois

01 39 98 20 74

developpement.durable@sannois.fr

Infos pratiques

Plus d'informations : <https://tinyurl.com/22ys5vxj>